



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/45

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 40  
Nombre de votants : 45

Date de convocation :  
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Claudine DESMET	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Séverine MAYEUX	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER
M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
M. Pascal GUISET	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Jacques LE GOFF	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ

<u>Absents :</u>	
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Marion BELLiard absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

**Objet : Vote du Budget Primitif « Croix Chevrel » - Commune déléguée de Châteaugiron - exercice 2020**

Rapporteur : Madame Marielle DEPORT

Le budget primitif « La Croix Chevrel » pour l'exercice 2020 s'élève globalement à **1 500 000,00 €** répartis en deux sections qui s'équilibrent comme suit :

- section de fonctionnement : **750 000,00 €**  
- section d'investissement : **750 000,00 €**

Des extraits des documents budgétaires 2020 sont joints à la note de synthèse (Annexe 1.45), et consultables dans leur intégralité en Mairie.

Envoyé en préfecture le 10/03/2020

Reçu en préfecture le 10/03/2020

Affiché le **13 MARS 2020**

ID : 035-200064483-20200310-BP2020CROIXCHEV-BF

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 janvier 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- vote le budget primitif « La Croix Chevrel » pour l'exercice 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

**Annexe 1 du point 45**

**COMMUNE - COMMUNE DE CHATEAUGIRON (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)**

Numéro SIRET : 20006448300148

POSTE COMPTABLE : tresorerie de chateaugiron

**M. 14**  
**Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA**

**Budget primitif (projet de budget)**  
**voté par nature**

BUDGET ANNEXE : LA CROIX CHEVREL (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

### II - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	7
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	8
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	9
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	10
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	11
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	12
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	13
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	14

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	15

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	750 000,00	0,00
6015	Terrains à aménager	0,00	750 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>0,00</b>	<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>
--	-------------	-------------------	-------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>750 000,00</b>
--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RZ

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	750 000,00	0,00
71355	Varia° stocks terrains aménagés	0,00	750 000,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------	-------------------	-------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>			<b>0,00</b>
----------------------------------	--	--	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>			<b>0,00</b>
---	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>750 000,00</b>
--	--	--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

BT

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	750 000,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	750 000,00	0,00
3555	Terrains aménagés	0,00	750 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>0,00</b>	<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>
--	-------------	-------------------	-------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>750 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

02

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	750 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	750 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	750 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>
--	--	-------------	-------------------	-------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>			<b>0,00</b>
----------------------------------	--	--	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>			<b>0,00</b>
--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>750 000,00</b>
---	--	--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).





Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/46

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 40  
Nombre de votants : 45

Date de convocation :  
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Claudine DESMET	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Séverine MAYEUX	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER
M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
M. Pascal GUISSSET	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Jacques LE GOFF	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ

<i>Absents :</i>	
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Marion BELLiard absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Evelynne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

**Objet : Sollicitation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'acquisition d'un tableau numérique interactif**

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Depuis 2010, la commune de Châteaugiron se mobilise pour le développement de l'informatique et du numérique au sein de ses écoles publiques.

Ainsi, dans un premier temps, en 2010, l'école élémentaire La Pince Guerrière s'est dotée d'une classe numérique mobile permettant le transport des outils informatiques à l'intérieur de l'école favorisant ainsi l'apprentissage de l'informatique pour l'ensemble des élèves.

Par la suite, le développement du numérique s'est intensifié via l'installation de plusieurs tableaux numériques interactifs au cours de ces dernières années via le groupement d'achat centralisé par la communauté de communes.

En parallèle, la commune a souhaité continuer à développer l'apprentissage et l'autonomie des élèves sur les outils informatiques. Pour cela, elle a acquis en 2017 et 2018, deux nouvelles classes numériques mobiles pour son école élémentaire.

Dans la poursuite du développement de la numérisation de ses écoles, compte tenu de l'ouverture d'une nouvelle classe, la commune a prévu l'acquisition en 2020 d'un nouveau tableau numérique interactif.

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Tableau interactif numérique	2 875 €	DSIL (20%)	575 €
		Autofinancement	2 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 875 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 875 €</b>


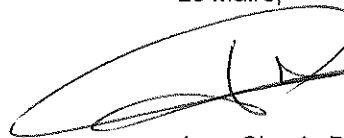
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2334-42,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide le projet de développement du numérique via l'acquisition d'un tableau numérique interactif pour l'école La Pince Guerrière,
- approuve le plan de financement relatif à l'acquisition d'un tableau numérique interactif,
- sollicite une subvention spécifique au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'acquisition d'un tableau numérique interactif,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à la demande de subvention.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/47

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 40  
Nombre de votants : 45

Date de convocation :  
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Claudine DESMET	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Séverine MAYEUX	M. Hervé DIOT	M. René LOIZANCE	M. Bruno VETTER
M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. Marie AGEZ	M. Michel RENAUDIN
Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Chantal LOUIS	M. Erwan PITOIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Pascal GUISET	M. Jean-François PROVOST	M. Alban MARTIN	Mme Sandrine PERRIER
M. Jacques LE GOFF	Mme Nathalie GIDON		Mme Chrystelle HERNANDEZ

<u>Absents :</u>	
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Evelynne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

**Objet : Service Enfance Jeunesse : Bourse à projet jeunesse 2020**

Rapporteur : Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

Le dispositif « bourse à projet » créée en 2016 a accompagné trois projets de jeunes en 2019 : un séjour de découverte des modes alternatifs de consommation en Asie du Sud Est, la participation de deux jeunes au prochain Rallye solidaire « 4L Trophy » et la mise en place d'évènements créés et animés par les jeunes dans le but de sensibiliser le large public à la précarité.

Une restitution a eu lieu en 2019 sous la forme d'une soirée « retour d'expérience » à l'Espace Jeunes le Bis et une exposition des photographies du projet en Asie du Sud est prévue prochainement à la médiathèque les Halles. Sur les 1200 € alloués, 750 € ont été versés en 2019.

Le ou les jeunes perçoivent l'aide en deux étapes : 50 % avant la réalisation du projet, et 50 % après la restitution post projet. Un versement de la bourse qui s'effectue par virement bancaire sur le compte chèque du porteur de projet ou, si ce dernier est mineur, sur celui de son représentant légal.

Il est proposé de conserver le règlement intérieur actuel en y instaurant un délai de 6 mois après la réalisation du projet pour la mise en œuvre de la restitution.

La campagne « bourse à projet jeunesse 2020 » sera lancée en février sur l'ensemble de la commune nouvelle.


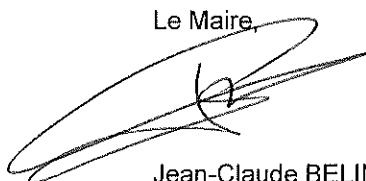
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le projet de Budget Primitif « Commune » 2020,  
Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse du 28 janvier 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- reconduit le dispositif et inscrit un budget de 1 200 € au compte 6714 pour l'année 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 10 février 2020

N° 2020/02/10/48

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 40  
Nombre de votants : 45

Date de convocation :  
03 février 2020

L'an deux mille vingt le dix février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Claudine DESMET	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Séverine MAYEUX	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER
M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
M. Pascal GUISET	M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Jacques LE GOFF	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ

<u>Absents :</u>	
M. Vincent CROCQ absent sans pouvoir	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Evelynne JAOUANNET absente qui donne pouvoir à M. Jacques LE GOFF	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Isabelle PLANTIN

**Objet : Enfance jeunesse – tarifs séjours été 2020**

Rapporteur : Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

En 2020, dans le cadre du projet éducatif, les accueils de loisirs et l'Espace Jeunes proposent respectivement 4 et 2 séjours.

Pour les accueils de loisirs, il est prévu :

- Du 21 au 24 juillet, pour Croc Loisirs et la Fabrik, en partenariat avec la CSF Ossé : séjour de 4 jours, 3 nuits à la base de loisirs de Brûlon (72)
- Du 18 au 21 août, pour Croc Loisirs : séjour de 4 jours, 3 nuits à la Ferme en Cavale à Vezin le Coquet (35)
- Du 24 au 28 août, pour la Fabrik : séjour de 5 jours, 4 nuits à Binic (22), en passerelle avec le Bis

Concernant l'Espace Jeunes, au vu des difficultés de recrutement (nécessité d'avoir un directeur diplômé pour les séjours de 5 nuits et plus) et de montage/démontage le samedi par les services techniques, il est proposé que les séjours soient organisés du lundi au vendredi, soit 5 jours et 4 nuits.

Ainsi, l'Espace Jeunes le Bis propose les séjours suivants :

- Du 6 au 10 juillet, séjour de 5 jours, 4 nuits à St Jean de Monts (85)
- Du 24 au 28 août, séjour de 5 jours, 4 nuits à Binic (22)

Les grilles tarifaires proposées en 2020 sont calculées en fonction des coûts de revient des séjours hors charges de personnel.

Les coûts ont été optimisés :

- En organisant deux séjours la dernière semaine d'août sur le même site permettant de mutualiser l'organisation logistique (montage/démontage) réalisée par les services techniques.
- En reconduisant le partenariat avec Ossé/Croc Loisirs/La Fabrik en juillet permettant de mutualiser transport et matériel.

ENFANTS DOMICILIES DANS LA COMMUNE						
	QF CAF inférieur ou égal à 550 €/mois	QF CAF supérieur à 550€/mois et inférieur ou égal à 950 €/mois	QF CAF supérieur à 950 €/mois et inférieur ou égal à 1 200€/mois	QF CAF supérieur à 1 200 €/mois et inférieur ou égal à 1 500€/mois	QF CAF supérieur à 1 500 €/mois et inférieur ou égal à 2 500€/mois	QF CAF supérieur à 2 500 €/mois (ou non communiqué)
4j/3nuits Croc Loisirs et la Fabrik	85	90	100	120	140	160
5j/4 nuits La Fabrik -1 prestation	105	110	120	140	165	190
5j/4nuits le Bis- 3 prestations	140	145	155	170	190	210

ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE						
	QF CAF inférieur ou égal à 550 €/mois	QF CAF supérieur à 550€/mois et inférieur ou égal à 950 €/mois	QF CAF supérieur à 950 €/mois et inférieur ou égal à 1 200€/mois	QF CAF supérieur à 1 200 €/mois et inférieur ou égal à 1 500€/mois	QF CAF supérieur à 1 500 €/mois et inférieur ou égal à 2 500€/mois	QF CAF supérieur à 2 500 €/mois (ou non communiqué)
4j/3nuits Croc Loisirs et la Fabrik	165	170	175	185	195	205
5j/4 nuits La Fabrik-1 prestation	195	200	205	215	225	235
5j/4nuits le Bis- 3 prestations	215	220	225	235	245	255

Vu le Code général des collectivités territoriales.

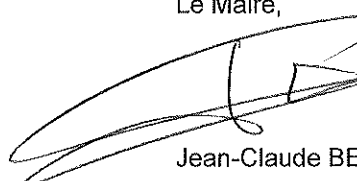

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 28 janvier 2020,

Après en avoir délibéré à 43 voix Pour et 2 Contre, le Conseil municipal :

- approuve les tarifs des séjours été 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE